



QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport sur la Réunion tripartite
de haut niveau sur la crise financière
et économique mondiale actuelle****Conclusions du Président**

1. La Réunion tripartite de haut niveau sur la crise financière et économique mondiale actuelle a été l'occasion d'une discussion approfondie sur les causes de la crise actuelle, sur les mesures prises pour les pays et sur le rôle de l'OIT pour faire face à l'impact sociale et sur l'emploi de la crise. Des représentants de plus de 90 pays y ont participé. De nombreux ministres, hauts fonctionnaires et dirigeants d'entreprises et de syndicats ont exprimé leurs vues. La réunion a bénéficié grandement d'un discours à large portée du Directeur général du Fonds monétaire international, M. Dominique Strauss-Kahn, et de l'échange de vues franc et constructif avec les participants qui a suivi. Nous nous félicitons de son offre d'une coopération accrue entre le FMI et l'OIT, et nous invitons le Directeur général du BIT à y donner suite activement.
2. Nous nous félicitons aussi des contributions précieuses de M. Guy Ryder, secrétaire général de la Confédération syndicale internationale, M. Alexander Shokhin, président de l'Union russe des industriels et des entrepreneurs, M. Jonathan Shaw, député, ministre, ministère du Travail et des Pensions (Royaume-Uni).
3. De nombreux intervenants ont accueilli avec satisfaction le document de travail du Bureau et les rapports sur plusieurs conférences régionales récentes de l'OIT¹. La réunion a tiré avantage des informations de M. Vieira da Silva, ministre du Travail et de la Solidarité sociale du Portugal, pays qui a reçu et présidé la huitième Réunion régionale européenne, réunion dont les conclusions portent sur la crise. Nous avons bénéficié des contributions de M^{me} Abdel Hadi (ministre de la Main-d'œuvre et des Migrations, Egypte), M^{me} Taipo (ministre du Travail, Mozambique), M. Kubis (secrétaire exécutif de la CENUE), M. Hossain (ministre du Travail et de l'Emploi, Bangladesh) et M^{me} Rial (secrétaire du travail, Argentine), qui ont participé au débat de la séance de l'après-midi.
4. La réunion s'est appuyée sur la déclaration du bureau du Conseil d'administration sur la crise qui a été formulée à la session de novembre 2008 du Conseil d'administration, et les discussions ont fait apparaître le considérable degré de convergence des vues exprimées.

¹ Lutter contre la crise financière et économique par le travail décent (HTM/1), Eléments pour un débat (HTM/2) et Rapport et conclusions de la huitième Réunion régionale européenne (Lisbonne, 9-13 fév. 2009), document GB.304/14/4(Rev.).

5. Pour faciliter d'autres discussions au Conseil d'administration et à la prochaine session de la Conférence internationale du Travail, et fournir un résumé des vues de l'Organisation à nos mandants et partenaires dans le système international, je m'efforcerais de rendre compte de ces points de convergence. Un rapport exhaustif sur les contributions des participants est en cours de préparation et sera distribué après la session actuelle du Conseil d'administration. J'espère que ces conclusions du Président restitueront bien le sens général de la réunion. J'estime que les principaux points peuvent être regroupés comme suit:

- Origines, dynamique, étendue et gravité de la crise
- Renforcement des mesures à l'échelle mondiale
- Vers un Pacte mondial de l'OIT pour l'emploi
- Prochaines étapes

A. Origines, dynamique, étendue et gravité de la crise

6. La crise a commencé dans le secteur financier d'un pays puis s'est étendue dans tout le monde et a touché l'économie réelle et conduit à une crise sociale et de l'emploi. En outre, l'aggravation de la récession de l'emploi et de l'économie productive se répercute sur le secteur financier, affaiblissant ainsi les banques déjà en difficulté, et pesant encore plus sur le crédit dont l'économie réelle a besoin. Nous sommes maintenant confrontés à ce que le Directeur général du FMI appelle la grande récession – la pire crise depuis la dépression des années vingt et trente. Les perspectives de reprise ne sont pas encore en vue et elles dépendent du rétablissement des flux normaux de crédits et de la mise en œuvre efficace de mesures publiques de relance.

7. Les effets sociaux de la crise sont déjà extrêmement préoccupants et pourraient empirer. Alors que des progrès avaient été enregistrés dans la réduction de la pauvreté dans les pays en développement, la situation a régressé de façon alarmante. Dans beaucoup de pays, la classe moyenne est affaiblie. Les groupes vulnérables sont durement touchés. Il y a tout lieu de craindre un recul de la lutte contre le travail des enfants. Les possibilités d'emploi pour les jeunes femmes et hommes étant très rares, le chômage des jeunes augmente fortement. Les travailleurs liés par des contrats à court terme – dont beaucoup sont des femmes – ne sont pas réengagés. Les travailleurs migrants ont des revenus réduits et certains perdent leur emploi, d'où une baisse des fonds qu'ils transfèrent à leurs familles et des migrations de retour. Dans les pays en développement, il y a de plus en plus de pertes d'emplois dans l'économie formelle, si bien que les travailleurs sont poussés vers l'économie informelle et que les migrants venus de zones rurales sont forcés de revenir dans leurs villages.

8. L'aggravation des problèmes sociaux et de l'incertitude économique pourrait conduire à l'instabilité et à l'extrémisme politiques.

9. La crise actuelle vient après une période de développement social et économique inégal à l'échelle internationale, au cours de laquelle les déséquilibres au sein des pays et entre les pays se sont accrus et ont alimenté l'instabilité et un sentiment très répandu d'injustice. En outre, on ne s'est pas assez soucié des conséquences environnementales de la croissance.

10. Il faudra, pour avancer, adopter une nouvelle conception des économies de marché libre, où la dimension sociale serait forte, et dans lesquelles un secteur privé concurrentiel,

efficace et socialement responsable et un secteur public actif et responsable permettraient d'assurer l'accès de tous à un travail décent et une mondialisation plus soucieuse de l'environnement, plus équitable et plus stable. La Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable définit le rôle que peut jouer l'OIT pour concrétiser cette évolution.

B. Renforcement des mesures à l'échelle mondiale

11. La dynamique de la crise mondiale dans les domaines financier, économique et social et dans le domaine de l'emploi appelle des solutions de politique générale conjuguées et ambitieuses, dans le cadre desquelles l'OIT peut, avec d'autres institutions, jouer un rôle déterminant. Renforcer la coordination internationale est d'une importance primordiale si l'on veut accorder une place de choix à l'emploi et à la protection sociale dans la riposte lancée au niveau mondial, et amplifier l'impact des mesures de relance. En outre, la coopération internationale doit assurer un appui financier aux pays vulnérables pour la mise en œuvre de leur politique de l'emploi et de leur politique de protection sociale. Le fondement politique d'une telle coordination et collaboration au niveau international est de répondre à la préoccupation générale concernant l'emploi. Les réactions protectionnistes et autocentrées doivent être évitées.
12. L'Agenda du travail décent est donc une composante essentielle d'un plus vaste programme de mesures immédiates et de mesures à long terme, de portée mondiale. Il faut, à cet égard, mener une réflexion soutenue sur les points suivants:
 - *Mesures de sauvetage et de réforme du secteur financier:* Il est urgent de rétablir des conditions normales d'accès au crédit pour les ménages et les entreprises durables, en mettant fin notamment au gel quasi-total du financement des activités commerciales. Assurer une réglementation nationale et internationale plus stricte et plus complète du secteur financier pour éviter les comportements spéculatifs dangereux à l'avenir, favoriser l'investissement dans des entreprises productives et le travail décent et restaurer la confiance dans les marchés financiers. Réformer les institutions financières internationales pour accroître la légitimité de leurs structures de gouvernance, renforcer la surveillance de l'ensemble des politiques des membres et améliorer les mécanismes de soutien de l'activité par la voie budgétaire au profit des pays qui connaissent des difficultés économiques, notamment pour la mise en œuvre des politiques sociales et de l'emploi. La décision d'annuler ou de réduire la dette de certains pays devrait être envisagée.
 - *Plans de relance budgétaire:* Il faut de toute urgence mettre davantage l'accent, dans le cadre des plans de relance budgétaire, sur la protection sociale et la création d'emplois. L'ampleur et la rapidité de la mise en œuvre des mesures doivent être surveillées de près en raison du risque d'une nouvelle détérioration des perspectives économiques. Les mesures devraient aussi contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation aux changements climatiques. L'aide publique au développement ne devrait pas être réduite, mais plutôt augmentée chaque fois que cela est possible. Il faut trouver une nouvelle source de financement multilatéral pour les pays dont la marge de manœuvre en matière de politique budgétaire est faible, voire inexistante, afin de soutenir les efforts déployés pour créer des emplois et protéger les groupes vulnérables. Les gouvernements doivent dès maintenant se mettre à planifier la réduction à moyen terme des déficits budgétaires actuels accrus pour éliminer tout risque d'inflation ou d'endettement excessif.
 - *Réforme des institutions pour la gouvernance de la mondialisation:* l'impossibilité d'anticiper et de prévenir la crise qui est due en partie à un développement

économique et social inégal dans et entre les pays nécessite de renforcer les Nations Unies et le cadre des institutions multilatérales. Il faudrait principalement viser à améliorer la cohérence et la coordination des politiques et à accélérer le rythme de la réduction de la pauvreté pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le rôle joué par l'OIT dans l'amélioration de l'efficacité et de la cohérence du système des Nations Unies et du système multilatéral devrait être renforcé pour faire en sorte que la voix de l'économie réelle soit entendue et prise en considération.

C. Vers un Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT

- 13.** Les mesures adoptées aux niveaux national et international exigent que l'on mette plus fortement l'accent sur les besoins des travailleuses et des travailleurs, des membres de leur famille et de leurs communautés ainsi que sur la viabilité des entreprises qui créent des emplois décents. L'OIT est l'organisation internationale qui a les compétences nécessaires pour élaborer ce qu'on pourrait appeler un Pacte mondial pour l'emploi – la composante travail décent d'un programme d'action global.
- 14.** Un tel pacte serait approuvé par les mandants tripartites de l'OIT sur la base de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et des instruments politiques dont dispose l'Organisation. Ce pacte permettrait à l'OIT de contribuer à la prise de décisions au niveau national, à la coopération internationale et à la convergence de politiques face à la crise. Le Bureau s'en inspirerait pour répondre aux différents besoins des mandants de l'Organisation. Le pacte viserait à parvenir à un consensus sur les priorités et les politiques qui permettraient de protéger les personnes vulnérables et d'assurer le fonctionnement des marchés du travail de façon efficace et équitable. Ce pacte international permettrait aussi d'échanger des informations et des connaissances sur les meilleures pratiques et de coordonner l'assistance mutuelle. Lors des débats portant sur l'accroissement de l'assistance internationale aux pays vulnérables, la question de la création d'un fonds mondial pour l'emploi destiné à financer le Pacte mondial pour l'emploi devrait être activement prise en compte.
- 15.** La crise a un impact différent d'un pays à l'autre et il est essentiel que les pouvoirs publics prennent des mesures tenant compte des priorités nationales. Il n'en reste pas moins que de nombreux pays sont confrontés à des problèmes similaires. Les piliers de l'Agenda du travail décent – l'emploi et le développement des entreprises, la protection sociale, le dialogue social et les droits au travail – se révèlent être un cadre utile pour la conception et la mise en œuvre des politiques. Cette approche intégrée est énoncée dans la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable que tous les Membres de l'OIT se sont engagés à mettre en œuvre en 2008.
- 16.** Les principaux moyens d'action pour atténuer l'impact de la crise et poser les jalons d'un redressement durable en vue d'une nouvelle mondialisation plus juste consistent notamment à:
 - i) Renforcer les mesures de garantie de ressources pour les personnes sans emploi, notamment: accroissement notable des allocations de chômage (durée, couverture), mesures d'incitation à l'intention des employeurs pour favoriser le partage du travail et le maintien des effectifs temporaires, et programmes complémentaires de transferts en espèces.
 - ii) Etendre les mesures de protection sociale et protéger les pensions contre le déclin dévastateur des marchés financiers.

- iii) Apporter un appui ciblé aux groupes et secteurs vulnérables, notamment en introduisant des programmes temporaires en faveur de l'emploi de jeunes.
 - iv) Mener des politiques plus actives du marché du travail pour soutenir l'emploi et l'épargne, notamment en introduisant des exonérations temporaires de charges sociales ou des subventions salariales et en étendant les programmes de formation aux personnes sans emploi.
 - v) Investir dans des formations qualifiantes pour les travailleurs afin de préparer la relance pendant les périodes de faible demande de main-d'œuvre.
 - vi) Renforcer les services de l'emploi afin de permettre aux entreprises et aux individus de s'adapter plus facilement à l'évolution des conditions du marché du travail. Les services de l'emploi sont plus importants que jamais en temps de crise car la main-d'œuvre devient plus mobile.
 - vii) Soutenir les entreprises, plus particulièrement les petites et moyennes entreprises, pour leur permettre d'accéder au crédit et de surmonter les problèmes de trésorerie.
 - viii) Investir dans les infrastructures en ouvrant des chantiers publics pour situation d'urgence, où seraient utilisées des techniques à forte intensité d'emploi, notamment dans le cadre des mesures visant à faciliter l'adaptation au changement climatique et à en atténuer les effets. Les mesures incitatives et l'investissement dans le domaine des technologies de moindre consommation énergétique et dans les «emplois verts» peuvent contribuer de manière significative à la création d'emplois et à la relance.
 - ix) Restructurer les entreprises et les secteurs d'une manière socialement responsable.
 - x) Renforcer les mécanismes de négociation collective pour faciliter des accords salariaux négociés, en particulier pour les travailleurs faiblement rémunérés, afin de soutenir le revenu et, partant, la consommation.
17. L'OIT et ses mandants s'emploieront encore plus à faciliter le dialogue social aux niveaux international, national et sectoriel et sur les lieux de travail publics et privés.
18. L'OIT et ses mandants renforceront leur vigilance pour éviter que le respect des principes et droits fondamentaux au travail ne faiblisse pendant la récession. Ces droits sont essentiels à l'amélioration du dialogue social pour apaiser les tensions et identifier les mesures propres à atténuer la crise et à poser les jalons du redressement.
19. Les normes internationales du travail de l'OIT se composent de nombreux instruments présentant un intérêt particulier dans les situations de crise. Le Bureau et ses mandants accorderont une attention particulière à la ratification et à l'application de ces normes.
20. Pour appuyer la conception et la mise en œuvre de politiques bien ciblées, il convient de disposer d'informations de meilleure qualité sur le marché du travail, ainsi que d'analyses sur les effets des politiques.

D. Prochaines étapes

21. L'OIT continuera de revoir ses activités programmées d'appui au renforcement de la capacité des mandants à faire face à la crise, notamment dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent.

22. L'OIT continuera de faire office d'observatoire international pour les échanges d'informations et d'analyses concernant les répercussions de la crise sur l'emploi et sur le plan social, ainsi que les mesures prises à l'échelon national.
23. Le Bureau renforcera ses services consultatifs aux mandants afin de répondre à leurs demandes.
24. L'OIT fera de la riposte à la crise le principal thème de sa Conférence internationale du Travail de 2009 et approfondira le concept d'un Pacte mondial pour l'emploi en vue de discussions avec ses mandants tripartites dans le monde entier.
25. L'OIT participera activement à tous les forums internationaux pertinents qui traitent de la crise et y recommandera de prêter une attention particulière aux conséquences de la crise sur l'emploi et sur le plan social ainsi qu'au concept de pacte mondial de l'emploi dans le cadre d'une action coordonnée à l'échelle mondiale.
26. L'OIT prie le prochain Sommet de Londres du Groupe des 20 d'accorder une attention toute particulière aux répercussions de la crise sur l'emploi et sur le plan social, et invite à examiner la proposition de l'OIT relative à un pacte mondial de l'emploi, qui constituerait la composante «travail décent» de la riposte coordonnée à la crise.

Genève, le 25 mars 2009.